

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 AVRIL 2016 A 19 HEURES

Étaient présents :

- ROUX Frédéric, CARTAGENA Marie-Claire, MONGE Armand, DUVILLARD Fabienne, ROCCHI Jean Pierre, PIZZA Muriel, SOLSONA Marie-José, DAUMIN Patrick, BONNET Ludovic, PIEL Martine, CHARRAS André, HENNET Geneviève, VANHAUWAERT Michel,
- Absents : GAMBUS Mercedes procuration à HENNET Geneviève
- GROSJEAN Florence procuration CARTAGENA Marie-Claire

Secrétaire de séance : Madame CARTAGENA Marie-Claire

Points 1 / 2 : COMPTES DE GESTION 2015 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015
COMMUNE/AEP/CCAS

Madame la 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil qu'il y aurait lieu de procéder à l'arrêté de la gestion comptable de la commune, de l'AEP et du CCAS au 31/12/2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'adopter les comptes de gestion 2015 établis par le percepteur
- d'approuver les comptes administratifs 2015 lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE

INVESTISSEMENT

- dépenses	261 267.88 €
- recettes	162 374.31 €
- Résultat de l'année 2015	- 98 893.57 €
- Résultat reporté de l'année 2014	+ 112 350.81 €
- Résultat cumulé à reporter en 2015	+ 13 457.24 €
- Restes à réaliser recettes	
- Restes à réaliser dépenses	- 135 245.00 €
- Résultats tenant compte des RAR	- 121 787.76 €

FONCTIONNEMENT

- dépenses	954 977.06 €
- recettes	1 125 653.75 €
- Résultat de l'année 2015	+ 170 676.69 €
- Résultat reporté de l'année 2014	+ 293 430.90 e
- Résultat cumulé fin 2015	+ 464 107.59 €

Les résultats des votes sont les suivants :

Pour: 14

Contre : 0

Abstention : 0

AEP

INVESTISSEMENT

- dépenses	657 337.49 €
- recettes	539 439.74 €
- Résultat de l'année 2015	- 117 897.75 €
- Résultat reporté de l'année 2014	+ 17 030.04 €
- Résultat cumulé à reporter en 2015	- 100 867.71 €
- Restes à réaliser recettes	+ 244 264.00€
- Restes à réaliser dépenses	- 156 890,00€
- Résultats tenant compte des RAR 2015	+ 87 374.00 €

FONCTIONNEMENT

- dépenses	320 861.95 €
- recettes	338 380.56 €
- Résultat de l'année 2015	+ 17 518.61 €
- Résultat reporté de l'année 2014	+ 25 877.75 €
- Résultat cumulé fin 2015	+ 43 396.36 €

Les résultats des votes sont les suivants :

Pour: 14

Contre : 0

Abstention : 0

CCAS

FONCTIONNEMENT

- dépenses	4 778.31 €
- recettes	4 700.00 €
- Résultat de l'année 2015	- 78.31 €
- Résultat reporté de l'année 2014	+ 4 837.48 €
- Résultat cumulé fin 2015	+ 4 759.17 €

Les résultats des votes sont les suivants :

Pour: 14

Contre : 0

Abstention : 0

Point n°3 : VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux 2015

- TH : 7,80%
- TFB : 10,90
- TFNB : 38,79%

Monsieur le Maire, demande au conseil de reconduire les taux de 2015 sur l'année 2016.

Il précise que les recettes 2016 provenant de ces taxes seront plus importantes que sur 2015 par rapport aux bases fiscales (valeurs locatives cadastrales calculées par l'administration fiscale) qui sont supérieures à 2015. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire sur 2016 les taux de 2015 mentionnés ci-dessus.

Point N° 4 : AFFECTATION DES RESULTATS

Suite aux résultats des comptes administratifs 2015, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter aux budgets primitifs 2016 de la commune, de l'AEP et du CCAS les résultats suivants :

Commune : résultat cumulé 2015 : 464 107.59 €

à concurrence de **121 787.76 €** au report d'investissement recettes compte 1068

à concurrence de **342 319.83€** au report de fonctionnement recettes au compte 002

AEP : résultat cumulé 2015 : 43 396.36 €

à concurrence de **13 493.71€** au report d'investissement recettes (cpte 1068)

à concurrence de **29 902.65 €** au report de fonctionnement recettes au compte 002

CCAS : résultat cumulé 2015 : 4 759.17

à concurrence de 0 € à l'investissement

à concurrence de **4 759.17 €** au report de fonctionnement recettes compte 002

Point n°5 : BUDGETS 2016 (Commune/AEP/CCAS)

Avant de détailler les 3 budgets, Monsieur le Maire explique à l'assemblée l'élaboration et l'articulation de ceux-ci et indique que ces documents portent sur les prévisions financières de la commune, du réseau d'eau et de l'assainissement ainsi que du CCAS (centre communal d'actions sociales) pour l'année en cours soit 2016.

Mr le Maire indique par ailleurs que les dotations de l'état et du fonds de péréquation sont en baisse sensible, moins 20 % par rapport à 2015.

Il propose que soient réalisés cette année les investissements suivants : rénovation de la salle des jeunes, restructuration du bureau mairie, de la poste et du point info tourisme, mise en conformité de la médiathèque ainsi que des travaux de voiries (rue des Granges, passage sous la mairie).

Par ailleurs il est à l'étude un projet de rénovation de la Chapelle des Pénitents, pour éventuellement y installer un musée éphémère. Suite à cette discussion, Monsieur le Maire procède à la présentation du détail des comptes prévisionnels des 3 budgets qui font apparaître les balances suivantes et informe les membres du conseil qu'il y aurait lieu de procéder à leur vote.

BUDGET PRIMITIF 2016 de la Commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 présenté par Monsieur le Maire par :

- 15 Pour
- 0 contre
- 0 abstention
-

Lequel s'articule comme suit :

INVESTISSEMENT

—	Dépenses	718 713.22	€
—	Recettes	718 713.22	€

FONCTIONNEMENT

—	Dépenses	1 480 824.23	€
—	Recettes	1 480 824.23	€

BUDGET PRIMITIF 2016 de l'AEP

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 présenté par Monsieur le Maire par

- 15 Pour
- 0 contre
- 0 abstention :
-

Lequel s'articule comme suit :

INVESTISSEMENT

-	<u>Dépenses</u>	428 589.95	€
-	<u>Recettes</u>	428 589.95	€

FONCTIONNEMENT

-	<u>Dépenses</u>	364 202.24	€
-	<u>Recettes</u>	364 202.24	€

BUDGET PRIMITIF 2016 du CCAS

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 présenté par Monsieur le Maire par

- 15 Pour
- 0 contre
- 0 abstention :
-

Lequel s'articule comme suit :

FONCTIONNEMENT

-	<u>Dépenses</u>	9 459.17 €
-	<u>Recettes</u>	9 459.17 €

Point N°6 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire indique au conseil municipal que l'enveloppe globale dédiée aux associations ayant été votée au budget, il y aurait lieu de fixer les subventions suivantes :

Association	Proposition 2016
Mollans en fête	15 000,00 € (+ 3 000 € festival du film belge)
Ecole pour Mollans	4 000,00 € (+ 2 000 € participation voyage GB)
Peintres dans la rue	2 000,00 €
Union sportive Une Autre Provence	2 000,00 €
Amicale Saint-Marcel	100,00 €
Amitié Mollanaise	300,00 €
Anciens combattants	280,00 €
Arc en Ciel	150,00 €
Intervalle	150,00 €
Ass° Mollanaise de bridge	150,00 €
Ecole de cirque Badaboum	180,00 €
Foyer socio éducatif	300,00 €
Ski club	150,00 €
Gym féminine Mollanaise	300,00 €
Lire à Mollans	4 000,00 €
Resto du cœur	500,00 €
St-Hubert Mollanaise	150,00 €
Amicale sapeurs pompiers	150,00 €
les amis du cinéma buis	150,00 €
Prévention routière	65,00 €
SPA l'Isle sur Sorgue	715,99 €
Ass° pour le Mali	150,00 €
Contes et Rencontres	150,00 €
Ass° Kumuae	150,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte ces propositions.

Monsieur le Maire précise que les subventions seront allouées dans l'année au vu des décomptes moraux et financiers de chacune. Un courrier leur sera envoyé dans ce sens.

Point n°7 : Compte Epargne Temps (CET) :

Madame Cartagena Marie Claire expose aux conseillers le souhait de créer un Compte Epargne Temps.

Celui-ci est ouvert pour les salariés titulaires et uniquement sur la base du volontariat.

Cela permet au titulaire d'épargner des droits à congés rémunérés et non pris dans l'année, avec un maximum de 5 jours par an.

Le protocole doit être approuvé par le Comité Technique Paritaire.

Après délibération, le conseil donne son aval quant à la création du Compte Epargne Temps

Point n°8 : Avancements de grades : ouvertures de postes adjoints techniques 1^{er} classe

Madame Cartagena informe le conseil municipal que suite à l'avis de la CAP du Centre de gestion de la Drôme en date du 30/03/2016, une proposition d'avancements aux grades d'adjoints techniques 1^{er} classe, sans avoir recours à l'examen, et ce dans le cadre de l'ancienneté, a été proposé pour deux salariés

Mme Cartagena demande au conseil l'autorisation d'ouvrir 2 postes d'adjoints techniques 1^{er} classe et de supprimer dans le même temps 2 postes d'adjoints technique 2^e classe au tableau des effectifs

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à créer ces 2 postes et ce à compter du 01/07/2016.

Point n°9 : DPU

Suite aux déclarations d'intentions d'aliéner suivantes :

Vente Consorts Meyrueis/Bermond

Vente SARL Domaine Pas du Ventoux/Valetti-Torres

La commune ne souhaite pas préempter.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Fin de séance à 21 h 05